

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de :

MIZERIEUX

1.1



CARRELONG

URBANISME ARCHITECTURE PAYSAGE
ATELIER MERCIER-VANDERAA SARL

1, rue Bodin 69001 LYON
Tél: 04 78 27 07 96 Fax: 04 78 27 16 76

Révision partielle de la Carte Communale

Rapport de Présentation

-Prescription
Délibération du Conseil Municipal du :

10 Octobre 2006

RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE
APPROUVÉE PAR DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE
2006 ET PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU
25 JUILLET 2007

Département de la Loire

**COMMUNE DE
MIZERIEUX**

CARTE COMMUNALE

1.1

**Rapport de
présentation**

SOMMAIRE

PREAMBULE

A- LE TERRITOIRE COMMUNAL - ETAT INITIAL DU SITE

1-LES CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES

**1-1-La Situation géographique et
administrative**

1-2-Les Conditions naturelles

**1-3-La Perception de l'espace
communal et l'aspect paysager**

2-LES CARACTERISTIQUES HUMAINES

2-1-L'aspect historique

2-2-La démographie

2-3-Les activités et les services

2-4-La population active

2-5-L'habitat

3-L'URBANISATION

**3-1-Caractéristiques de
l'implantation humaine**

3-2-Caractéristiques du bâti

3-3-Le patrimoine bâti

3-4-Les voies de communication

3-5-Protection de l'environnement.

4-LES RISQUES ET SERVITUDES

**4-1-Les Risques naturels prévisibles
d'inondations**

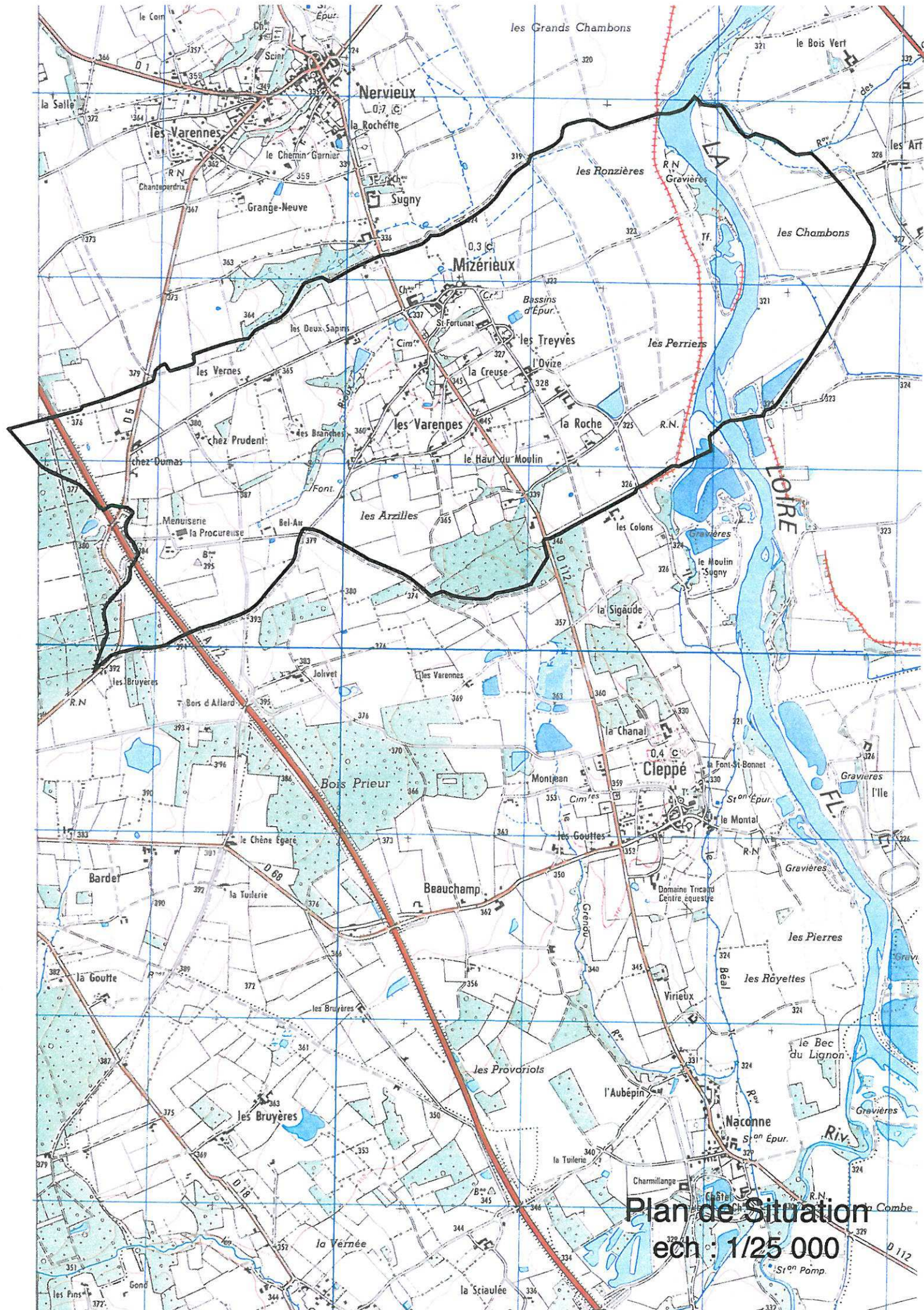
**4-2-Les contraintes liées aux
infrastructures sonores.**

4-3-Les servitudes d'urbanisme.

B-LE PROJET DE REVISION

1-Les objectifs

**2-Les nouvelles dispositions
réglementaires**



PREAMBULE

Historique de la procédure

La commune bénéficiait jusqu'au 26 janvier 2004 d'un MARNU qui avait été élaboré en 1988 et reconduit en 1999 après des modifications mineures. Le 9 Septembre 2003, Mr le Maire et les élus de la commune ont décidé de réaliser une carte communale du fait de l'échéance du délai de validité de 4 ans pour le MARNU . Une carte communale a ainsi été élaborée et approuvée par le Conseil Municipal le 25 Novembre 2004 et par le préfet le 6 Juillet 2005.

Depuis l'approbation de la carte communale plusieurs éléments remettent en question le zonage initial. Deux équipements avaient été initialement projetés par la commune : une salle d'animation prévue sur le secteur les Prairies-Ouest ainsi qu'une maison d'accueil pour personnes âgées.

Deux lotissements au Nord-Ouest et au Sud-Ouest du bourg ont été également projetés à la suite de l'approbation de la carte communale.

D'autre part un avis défavorable a été émis par la cellule Hydraulique au titre du Plan des Surfaces Submersibles sur ces trois derniers projets et une étude sur les risques d'inondation est en cours dont les résultats devraient être connus début 2007.

Une révision de la carte communale a été votée par le Conseil Municipal le 10 Octobre 2006 ; Elle a donc pour objectif d'homogénéiser le zonage dans la mesure où il n'est plus nécessaire de disposer d'un secteur différencié et d'intégrer les dispositions du PSS (Plan des Surfaces Submersibles) valant PPR (Plan de Prévention des Risques) .

A – LE TERRITOIRE COMMUNAL- ETAT INITIAL DU SITE

1-LES CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES

1-1 La situation géographique et administrative

Le territoire de la commune est situé au nord de la plaine du Forez, sur la rive droite de la Loire.

Mizérieux appartient à l'arrondissement de Montbrison et au canton de Feurs .

Elle est limitée par les communes de:

- au nord Nervieux et Balbigny,
- à l'ouest, Sainte-Foy-Saint-Sulpice
- au sud, Cleppé
- à l'est, Epercieux-Saint-Paul.

La commune de Mizérieux s'étend sur 701 hectares. Elle est située dans le département de la Loire à 9 kilomètres au nord de Feurs, à 5 Km de Balbigny , à 23 Km de la sous-préfecture de Montbrison et à 48 Km de Saint-Etienne.

L'autoroute A 72 traverse l'extrémité ouest de son territoire. Il n'y a pas d'échangeur au niveau de la commune.



1-2-Les conditions naturelles

Morphologie

Le territoire de la commune de Mizérieux est situé dans la partie nord-est de la plaine du Forez. De ce fait il est soumis à un relief très peu marqué, légèrement incliné d'ouest en est vers la Loire soit 75 mètres de dénivellation. Jusqu'au lieu-dit la «Procureuse», l'altitude s'élève en paliers qui correspondent aux terrasses alluviales de la Loire.

L'altitude moyenne de la commune est comprise entre 390 et 310 mètres (NGF).

Géologie

Le territoire de la commune est situé dans un secteur de la plaine du Forez où la Loire est bordée par une formation tertiaire composée de grès et d'argiles lacustres.

Pédologie

Plus d'une centaine d'hectares du territoire sont situés en zone inondable au bord de la Loire. De ce fait ils bénéficient de qualités physiques très favorables à l'exploitation agricole (d'où l'appellation Chambon de ces terrains).

Climat

La commune de Mizérieux est soumise aux conditions climatiques caractéristiques de la plaine du Forez, région qui possède un climat à tendance continentale.

Il n'est pas rare que la température de la plaine descende au dessous de 5 degrés alors que celle des monts du Forez atteint le même jour plus de 10 degrés ! Cette inversion thermique s'explique par l'accumulation d'air froid dense dans la plaine qui forme une cuvette fermée. Les formations fréquentes de brouillards sont également dues à ce phénomène.

Les données climatologiques les plus proches ont été enregistrées au poste climatologique de Feurs (alt 344 m)

Les précipitations moyennes sont de l'ordre de 660 mm par an. La saison la plus humide étant le Printemps avec des précipitations moyennes de 75 mm en mai et juin. Le mois d'Août présente un caractère orageux avec des précipitations de l'ordre de 77mm

Moyennes des températures saisonnières relevées à FEURS sur 12 ans

Printemps	11,8	11,1	11,5	10,1	10,4	10,8	10,6	11,1	10,1	11,1	11,6	10,9
Eté	19,6	19,8	20,0	18,9	19,8	20,4	18,8	19,2	20,0	19,5	19,2	18,9
Automne	12,4	10,5	13,0	10,4	11,9	12,7	9,7	11,1	11,4	12,0	11,6	11,4
Hiver	3,7	4,7	4,3	3,8	5,6	4,9	3,5	1,6	2,5	5,5	4,3	5,1
	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992	1991	1990	1989	1988

Hydrologie

Si la Loire est très présente sur la commune, elle est éloignée du bourg en raison des risques inondables. Le village, situé sur un dénivelé, ne participe donc pas directement à la proximité de la Loire.

L'eau de la source Saint-Fortunat est réputée pour ses qualités diurétiques.

Faune Flore

Mizérieux appartient à un vaste territoire qui représente un accueil privilégié pour une avifaune sauvage très riche. Un nombre considérable d'espèces rarissimes a été découvert dans cette zone de la plaine du Forez et a retenu l'attention des associations de protection de la nature, comme en témoigne l'installation voisine de « l'écopôle du Forez » sur la commune de Chambéon (cent trente espèces nicheuses d'oiseaux peuvent être observées ainsi que plus de cinquante espèces visiteuses migrantes) .

La végétation est caractérisée par une succession de stades très divers qui vont des stades pionniers jusqu'aux forêts élaborées. Un large éventail d'espèces se répartissent en fonction de l'épaisseur de la nappe phréatique : plantes aquatiques et flottantes (nénuphar blanc), espèces semi aquatiques (roseaux) arbustes et arbres (aulnes, ormes etc...).

La plaine du Forez a été retenue comme zone d'intérêt national pour les stationnements hivernaux d'oiseaux d'eau par le bureau MAR (Inventaire des Zones Humides Européennes).

La plaine du forez a fait l'objet de trois fiches sur l'inventaire des zones européennes nécessaires à la protection des oiseaux élaborée par le CIPO en 1979.

Les rives de la Loire de type bocager favorisent la nidification des hirondelles de rivage et sont un lieu de migration des anatidés (canards) et limicoles (espèces vivantes cherchant sa nourriture dans la vase).



Le territoire communal dispose d'un espace agricole prairial et cultivé de nature bocagère, c'est-à-dire cloisonné par des haies, où domine la prairie pâturée aux dépens de la prairie fauchée ; il semble exister toutefois des prairies mixtes. Pour ce qui est des habitats naturels, ont été observés :

- des mares, au nombre de huit
- un réseau de haies bocagères
- des bois rivulaires des cours d'eau (notamment à l'Ouest en limite de St Foy St Sulpice, au Sud en limite avec Cleppé et au Nord limite Nervieux.
- des étangs au nombre de trois, étangs qui comme les mares sont d'origine anthropique ;
- des friches agricoles .

En abritant une forte richesse du vivant, le territoire communal participe à plusieurs zonages d'espaces naturels :

- un zonage communautaire que constituent les sites Natura 2000 ZPS ;
- Une ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux).
- un zonage national d'inventaire ZNIEFF de type 2 ;
- un zonage national d'inventaire ZNIEFF de type 1 ;

L'espace artificiel de nature résidentielle, viaire a bien sûr progressé ces dernières années sur la commune à l'instar de toutes les communes rurales ; mais cette artificialisation est restée modérée.

L'espace agricole et naturel se réduira peu puisque la volonté de la Commune est de maintenir sa vocation rurale. Cet espace ne va pas non plus beaucoup évoluer en matière de structuration puisque les projets d'urbanisme sont localisés près des zones urbanisées préexistantes : il n'est pas prévu de création ex nihilo de zones isolées au sein de zones agricoles ou naturelles qui fragmenteraient ces espaces. Leur fonctionnalité écologique ne sera pas altérée si les haies bocagères et les bois rivulaires des ne sont pas détruits par une réunion de parcelles agricoles ou par une modification de leur gestion.



1-2- La Perception de l'espace communal et l'aspect paysager

L'espace communal est séparé en deux secteurs distincts par la route nationale n°112 qui traverse la commune du nord au sud.

L'ambiance paysagère globale a été façonnée par la pratique agricole :

- dans ses formes ; larges espaces ouverts (vastes parcelles occupées par des cultures ou des prairies) ;
- dans ses couleurs ; verts tendres des prairies, jaunes des céréales, vert foncé des haies.

Aspect est vers la Loire et les Monts du Lyonnais



Aspect ouest : vue sur l'autoroute et sur les Monts du Forez



Globalement, sur l'ensemble du territoire communal, la végétation forme une structure bocagère à la maille large. Elle est très présente dans le paysage, au bord des chemins, autour des étangs et le long des parcelles agricoles..

On peut distinguer cependant cinq unités paysagères caractérisées du nord-est au sud-ouest :

- Le lit moyen de la Loire dont la végétation ripysilve cache le fleuve à la vue.
- la plaine inondable aux espaces ouverts et aux vues lointaines.
- un bocage à maille dense qui correspond au secteur le plus urbanisé.
- un bocage à maille plus lâche lieu d'implantation des fermes.
- des espaces boisés – bois de Clurieux.

Le secteur urbanisé du bourg présente un aspect intimiste, notamment l'environnement immédiat de la mairie et de l'église.

Le fleuve est cependant trop éloigné pour participer à cette ambiance.

Les secteurs urbanisés se répartissent en cinq parties distinctes :

- au nord le secteur du bourg ancien autour de l'église et de la mairie.
- Les Varennes qui est un secteur fortement urbanisé sous la forme d'habitations très récentes.
- Le Haut du Moulin en partie le long de la départementale.

Les autres concentrations de bâtiments sont le fait de bâtiments d'exploitations qui ne constituent pas des hameaux à proprement parler.

L'accès au bourg se réalise à l'ouest à partir d'un embranchement sur la départementale qui en constitue l'unique entrée.



2-LES CARACTERISTIQUES HUMAINES

2-1-L'aspect historique

On possède peu d'informations historiques spécifiques sur Mizérieux, cependant son nom est connu grâce à sa source dédiée à Saint Fortunat. La renommée de cette « bonne fontaine » à fort débit donne une explication à l'importance de son église qui n'a pas encore révélé tous ses trésors. On vient en effet d'y découvrir récemment une crypte ainsi que des vasques qui peuvent avoir été en relation avec ce culte des sources. Au début du XXe siècle un projet d'extension de l'église qui prévoyait deux flèches étonne par rapport à la taille du village.

Saint Fortunat vénéré (comme Saint Jean-Baptiste) pour les troubles de la locomotion (dés les premiers pas) a donné lieu à de nombreux pèlerinages.



2-2-La démographie

Le recensement de 1999 a relevé 237 habitants sur la commune soit une densité de 34 habitants au km² contre 82 pour le département.

La population est en baisse par rapport au recensement précédent. En neuf ans (depuis 1990) la commune a perdu 8 habitants.

Evolution de la population de 1968 à 1999

La population de Mizérieux a connue une chute régulière de 1968 à 1980. Une remontée importante avait fait passer le chiffre de 219 à 245 en 1990. Cependant le dernier recensement a fait apparaître une nouvelle baisse. Ces chiffres sont à relativiser du fait du faible nombre en jeu.

Au cours des années quatre-vingt-dix, l'excédent naturel avait contribué à la hausse de la population. Mais entre les deux derniers recensements il a été enregistré 15 naissances et 21 décès. Cette situation a créée un solde négatif comparable à celui de la période 75/82. La situation excédentaire de la période 82/90 ne s'est ainsi pas confirmée.

Comparaison avec l'environnement immédiat.

L'arrondissement a progressé de moins de 6% en neuf ans.

Le département a perdu plus de 4% de sa population dans ce même temps.

Age de la population

La population de Mizérieux est une population relativement jeune : 80 moins de trente ans représentant environ 34 % de la population.

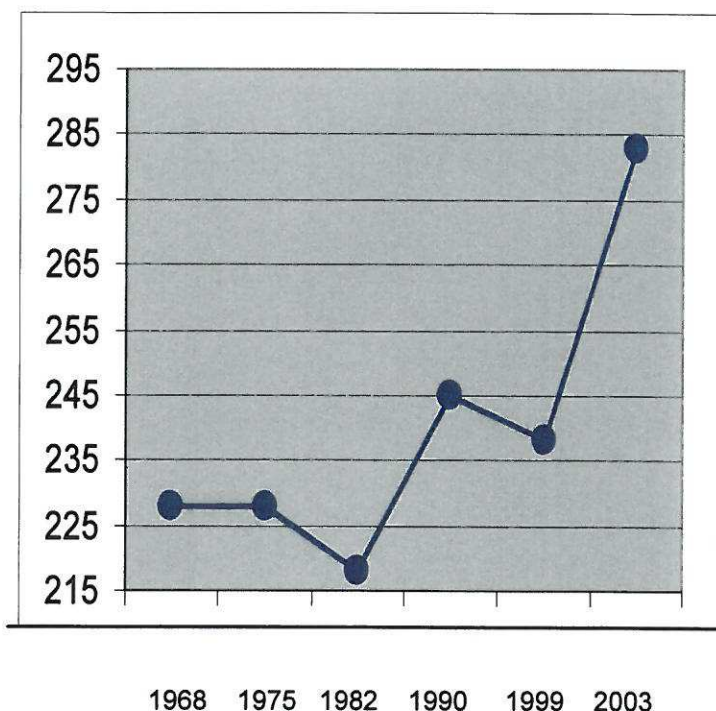
Cependant la population ayant au moins 75 ans (Vingt-trois personnes) représente environ 10 % de la population (8.6 % dans le département).

Les derniers chiffres connus (2003) font état de 283 habitants

	1975/1982	1982/1990	1990/1999
Naissances	11	20	15
Décès	16	22	21
Variation de la population	-7	+26	-8

Population en	1990	1999	Variation 1990/1999 (%)
Commune	245	237	3.4
Arrondissement	151 147	160 289	6
Département	746 288	728 524	-2.450

Evolution de la population



2-3-Les activités et les services

-Agriculture

Même si elle a subi de profondes modifications, l'agriculture reste le secteur d'activité dominant sur le territoire communal.

La production agricole est celle d'une polyculture intensive traditionnelle relativement diversifiée.

- Cultures céréalières (blé, maïs, orge, colza), productions maraîchères.
- Elevage bovin.

Superficies exploitées :

Superficie totale*	701 ha
Superficie agricole utilisée des exploitations (1)	554 ha
Superficie agricole utilisée communale (2)	426 ha

(1) Les superficies renseignées ici sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles. Elles ne peuvent être comparées à la superficie totale de cette commune.

(2) Les superficies renseignées ici sont celles qui sont localisées sur la commune.

Taille des exploitations

	Exploitations			Superficie agricole utilisée moyenne (ha) (1)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Exploitations professionnelles (3)	11	11	7	39	36	46
Autres exploitations	7	7	6	7	12	17
Toutes exploitations	18	18	13	27	27	33
Exploitations de 50 ha et plus	C	C	C	C	C	C

(3) Exploitations dont le nombre d'UTA (4) est supérieur ou égal à 0,75 et la marge brute standard est supérieure ou égale à 12 hectares équivalent blé.

(4) Une unité de travail annuel (UTA) est la quantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année.

Superficies agricoles

	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Superficie agricole utilisée	18	18	13	483	484	426
Terres labourables	16	16	11	262	288	309
dont céréales	16	16	10	170	141	182
Superficie fourragère principale (3)	16	16	13	297	273	221
dont superficie toujours en herbe	18	18	13	221	196	116
Blé tendre	13	15	8	81	86	55
Maïs fourrage et ensilage	13	11	3	39	43	24
Prairies artificielles	C	5	C	C	15	C
Prairies permanentes	18	15	12	221	196	116
Vergers 6 espèces	0	0	0	0	0	0
Jachères	0	C	5	0	C	16

Cheptel

	Exploitations			Effectif		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Total bovins	14	14	8	442	400	364
dont total vaches	14	12	8	237	174	161
Total volailles	14	12	8	303	388	4 483
Vaches laitières	12	8	5	176	110	88
Vaches nourrices	3	4	7	61	64	73
Total équidés	0	C	3	0	C	10
Chèvres	C	C	0	C	C	0
Brebis mères	4	3	6	74	39	246
Porcs à l'engraissement, verrats	8	4	0	13	15	0
Poules pondeuses	...	12	8	...	138	59
Poulets de chair et coqs	C	7	3	30	110	4 411

Moyens de production

	Exploitations			Superficie (ha) ou parc (en propriété et copropriété)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Superficie en fermage	14	14	12	366	327	284
Tracteurs	14	15	12	19	23	25
dont tracteurs de 80 ch DIN et plus	0	4	5	0	4	7
Superficie irrigable	0	3	4	0	22	145
Superficie irriguée	0	3	4	0	22	86
Presse à grosses balles	...	0	3	...	0	2
Moissonneuse-batteuse	c	C	C	0	C	C

Âge des chefs d'exploitation et des coexploitants

	Effectif		
	1979	1988	2000
Moins de 40 ans	4	5	C
40 à moins de 55 ans	7	6	13
55 ans et plus	7	7	C
Total	18	18	15

Population -Main d'oeuvre

	Effectif ou UTA (4)		
	1979	1988	2000
Chefs et coexploitants à temps complet	13	8	8
Pop. familiale active sur les expl. (5)	35	35	24
UTA familiales (4)	24	25	13
UTA salariés (4) (6)	0	1	0
UTA totales (y c. ETA-CUMA) (4)	24	26	13
Chefs et coexploitants pluri-actifs	C	5	7

Statut

	Exploitations		
	1979	1988	2000
Exploitations individuelles	17	17	12

(4) Une unité de travail annuel (UTA) est la quantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année.

(5) La population familiale active comprend toutes les personnes, membres de la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants (y compris ceux-ci), travaillant sur l'exploitation.

(6) Il s'agit des salariés permanents et occasionnels n'appartenant pas à la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants.

Evolution de l'activité agricole :

Les exploitations sont issues de grandes propriétés qui entourent des bâtiments à cour fermée.

Mais depuis de nombreuses années déjà le nombre d'exploitants n'a cessé de se réduire, passant de 11 en 1979 à 7 aujourd'hui.

Une des conséquences immédiates de ce phénomène est l'augmentation de la superficie des parcelles par exploitations (moyenne passant de 36 hectares en 1979 à 46 en 2000) et de la taille des exploitations .

On assiste par contre à un rajeunissement des chefs d'exploitations (sept moins de 40 ans en 1979 pour le double aujourd'hui).

Le fonctionnement de l'activité agricole sur la commune reste traditionnel orienté vers l'élevage bovin. Deux gîtes ruraux ont été créés par un exploitant qui peut ainsi héberger 12 personnes.

-Restauration

Un établissement se trouve sur la commune :

-une auberge dans le bourg.

-Autres activités

-Un atelier de menuiserie employant 9 personnes

-Deux entreprises de bâtiment et travaux publics employant 2 personnes chacune.

-Services

En dehors de la mairie, il n'existe pas de services sur la commune. Médecins, pharmacies et divers commerces de nécessité les plus proches se trouvent à Balbigny et, à une distance d'environ 5 kms.

Une maison de retraite est en projet.

-Etablissements scolaires :

Un EPI (établissement pédagogique intercommunal) à Nervieux accueille une trentaine d'enfants sur la commune.

-Equipements sportifs et de loisirs :

-le terrain de sport de la commune voisine de Nervieux est accessible par les habitants de Mizérieux.

-une salle des fêtes est en projet.

-Transports routiers :

Des ramassages scolaires assurent les liaisons avec Nervieux, Balbigny et Feurs .

2-4-La population active

Parmi les habitants de la commune, 85 personnes sont actives ; 48 hommes et 37 femmes. 66 salariés pour 19 non salariés dont 11 indépendants (soit

Seuls 22% de ces actifs travaillent dans la commune.

La majorité des résidents de la commune travaillent en dehors de la commune.

Lieu de résidence- lieu de travail

Actifs ayant un emploi	1999	Evolution 1990 à 1999
Ensemble	85	-7,6%
Travaillent et résident : Dans la même commune	19	-34,5%
%	22,4%	-9,2 points
Dans 2 communes différentes	66	4,8%

2-5-L'habitat

La commune comprend 122 logements répartis en 88 résidences principales et 22 résidences secondaires ou occasionnelles. Le recensement a relevé 12 logements déclarés vacants.

Le parc de logement est ancien : près de 70 % environ des logements ont été construits avant 1949 et seulement 25% après 1975.

La totalité des résidences principales est constituée de maisons individuelles.

La grande majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement (83 % des ménages).

73,9 % des ménages occupent leur logement depuis plus de neuf ans.

-Confort

La plupart des résidences sont équipées d'au moins une baignoire et une douche et plus de 60% possèdent le chauffage central.

8% ont deux salles d'eau.

Les logements sont plutôt grands : 76 % des logements ont au moins quatre pièces.

Plus de 70% possèdent un stationnement pour l'automobile (garage ou parking).

-Automobile

La voiture particulière est le premier mode de transport à plus de 77%.

Population active ayant un emploi par statut

	1999	Evolution 1990 à 1999
Salariés	66	8,2%
Non-salariés dont :	19	-38,7 %
Indépendants	11	-26,1 %
Employeurs	6	
Aides familiaux	2	-75%

3-L'URBANISATION

3-1-Caractéristiques de l'implantation humaine

En dehors des zones urbanisées qui présentent un bâti essentiellement constitué par des maisons individuelles, l'implantation humaine est dispersé sous la forme de bâtiments isolés, la plupart agricoles.

La plus grande concentration de bâtiments (et également de la population) est située de part et d'autre de la route départementale N°112 qui traverse la commune du nord au sud.

Un petit centre ancien regroupe quelques bâtiments entre l'église et un ensemble d'exploitation ancien important.

Les extensions les plus récentes sont situées à l'ouest de la Route départementale.

3-2-Caractéristiques du bâti

Bâtiments anciens

Les bâtiments anciens sont caractéristiques de l'architecture traditionnelle de la plaine du Forez.

Ils sont généralement construits selon la technique du **pisé**, procédé qui consiste à monter des murs en terre battue, lit par lit entre des planches appelées « banches ». Ces **murs** lorsqu'ils ne sont pas enduits laissent apparaître des cordons de chaux formant un dessin géométrique marqué.

Les **toitures** sont à faible pente (30%), recouvertes de tuiles canal en terre cuite rouge.

Un léger débord de 20 à 25 cm peut recevoir une « génoise », système d'origine italienne qui consiste à mettre en oeuvre des tuiles à l'envers

pour éloigner de la façade l'écoulement des eaux pluviales du toit.

Les couvertures sont souvent à deux pans, quelquefois à quatre pans. Aucun élément, tels que lucarnes ou chien-assis ne sort des toitures.

Ces bâtiments ne possèdent qu'un étage, rarement deux (sauf en centre bourg), ce deuxième étage étant souvent de hauteur plus faible et correspondant à des combles accessibles. Les ouvertures éclairant les pièces principales sont verticales (plus hautes que larges). Elles peuvent être encadrées en brique. Quand elles existent dans les combles, elles sont plus petites et pratiquement carrées.



Les fermes en U.

La ferme en U appartient à un type d'architecture agricole très largement utilisé dans la plaine du Forez et les monts du Lyonnais. Ce concept instauré dès la fin du XVIII^e siècle, très approprié aux régions de plaines et de plateaux s'est imposé comme modèle unique.

Cette forme architecturale austère, massive, entourée de murs à l'image d'un château fort, intègre néanmoins des influences méridionales par sa cour fermée de type « villa romaine » et ses toitures en tuiles de terre cuite de faibles pentes.

Le modèle de base assez constant oppose les bâtiments d'habitation et d'exploitation face à face qui sont réunis par un hangar, et forment ainsi le U. La cour ainsi formée, proche du carré, est ensuite fermée par un haut mur percé d'une porte cochère.

Aujourd'hui ces bâtiments se prêtent mal aux nouvelles technologies et aux exigences du confort moderne. A l'origine leur organisation était entièrement conditionnée par un système d'exploitation familial autarcique. L'aspect résidentiel est ignoré au profit du travail. Pas de vues sur l'extérieur (malgré leur position centrale sur le domaine d'exploitation), pas de balcons, pas de jardins, pas de voisins.

Malgré ces inconvénients ces bâtiments sont encore très utilisés et même recherchés par les populations urbaines en mal de campagne.

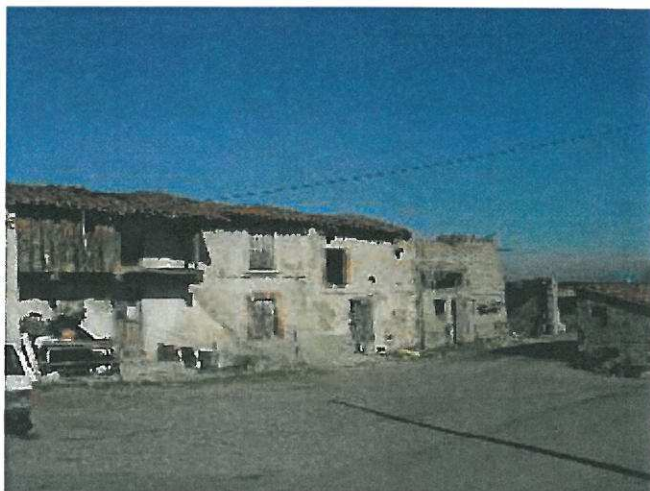
Leur forme fermée est mal adaptée aux nouvelles exigences de l'agriculture moderne qui demandent de grands bâtiments pour loger les animaux et les engins mécaniques.

C'est ainsi que le bâti ancien disparaît sous les extensions métalliques contemporaines sans aucun respect pour l'architecture d'origine et certaines annexes s'écroulent fautes d'entretien.

L'architecture de ces fermes en U n'a donc plus que le choix entre, disparaître sous des structures modernes envahissantes ou être « résidence-secondarisées » par les amateurs de vieilles pierres qui ne les respectent pas davantage en les perceant d'ouvertures inadaptées, en les recouvrant de crépis trop clairs, et leur ôtant ainsi leur identité d'origine.



La commune possède quelques beaux ensembles architecturaux mais certains éléments sont très dégradés et mal entretenus.



Bâtiments contemporains

Si on peut aisément situer « historiquement » une période contemporaine, à partir de la fin de la dernière guerre jusqu'à aujourd'hui, le terme « architecture contemporaine » utilisé par les architectes peut présenter des difficultés d'interprétation. En fait le mot « contemporain » appartient à un vocabulaire culturel professionnel dont l'intention est de différencier des constructions qui présentent une réelle « intention » architecturale par rapport à des formes dites « traditionnelles ». De fait les constructions « récentes » qui correspondent à l'extension du centre bourg en direction de l'est et le long de la voie communale N°2, sont en majorité à usage d'habitation et appartiennent à une forme vernaculaire qui est aujourd'hui fabriquée par les constructeurs de maisons individuelles. Sur le plan de l'implantation ces constructions se différencient par rapport aux anciennes par leur éloignement de la voirie et leur non mitoyenneté. Elles obéissent à des nouvelles manières de vivre qui refusent la proximité. Ce « chacun pour soi » s'illustre également par des formes architecturales plus banales que traditionnelles qui sont incapables de participer à reconstituer ces ensembles cohérents qui font le charme si apprécié des villages d'autrefois.



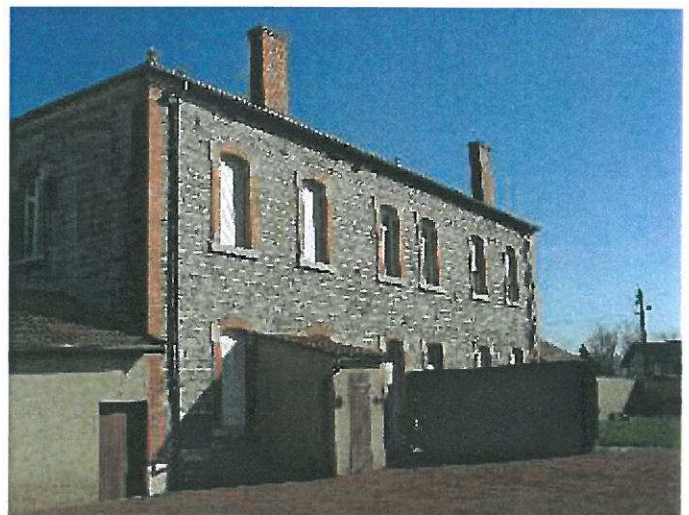
3-3-Le patrimoine bâti

L'église de la commune qui possède des éléments très anciens (crypte fresque du XV^e siècle) a été remaniée au XIX^e siècle. Elle n'est pas classée à l'inventaire des monuments historiques.

Quelques éléments remarquables notamment l'ensemble ferme château à l'entrée du bourg et quelques petits éléments d'architecture tel que croix et fontaines constituent un patrimoine bâti à protéger.



Le bâtiment abritant les services municipaux possède également une architecture de qualité. Sa construction correspond à une époque (fin XIX^e siècle) qui a vu naître de nouvelles techniques de construction industrialisées : tuile « mécanique » à emboîtement en remplacement de l'ancienne tuile romane. Encadrements de briques pour les ouvertures.



3-4-Les voies de communication

Voies routières :

Le territoire de la commune est traversé par l'autoroute A72 et deux routes départementales :

L'A72 qui relie Saint-Etienne à Clermont-FD travers l'extrémité ouest de la commune.

La RD 112 et la RD5.

La RD 112 relie Balbigny à Feurs, depuis la RN89.

Au droit des voies départementales s'appliquent les prescriptions concernant :

-les marges de recul soit 15 m par rapport à l'axe.

-les accès interdits ou soumis à une permission du Département.

L'autoroute n'étant pas dans une zone habitée ne crée pas de nuisance sonore directe. Cependant une marge de recul de 100 mètres est imposée de part et d'autre de son axe.

Du fait de la situation des secteurs urbanisés en dehors de la voirie départementale il n'y a pas de portes d'agglomération.

3-5-La protection de l'environnement

ZNIEFF

La totalité du territoire communal est concernée par une ZICO (zone importante pour la protection des oiseaux) et par une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type 2.

Deux ZNIEFF de type I affectent la commune:

Une correspondant au lit majeur de la Loire en aval de Feurs numérotée 4202-2105.

Une autre correspondant à l'étang de la Grille et au bois de Clurieux numérotée 4202-2142.

Enfin une troisième Côtère de Cleppé numérotée 4202-2147.

La Loire est également concernée par un plan «Natura 2000» (Code FR 8201765) en raison des milieux alluviaux et aquatiques qu'elle accueille.

Ces prescriptions sont dues principalement à la présence de nombreuses espèces avifaunes et entomofaunes (insectes). La végétation des berges présente également un grand intérêt.

RAPPEL: Les ZNIEFF constituent un élément d'expertise destiné à signaler la présence d'espèces animales ou végétales protégées. Elles ont le caractère d'un inventaire scientifique mais n'ont pas de portée réglementaire directe.

Zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000 Après plus de 25 années de discussions et retards divers l'arrêté du 26 Avril 2006 vient enfin de rendre officiel la désignation d'un site Natura 2000 créant une Zone de protection Spéciale FR 8212024 sur la plaine du Forez. Cependant cette disposition issue des directives «Oiseaux» et «Habitat », adoptées par l'Union européenne en 1979 et 1992 n'entraîne pas pour la commune la nécessité d'une étude d'évaluation environnementale seuls les SCOT et les PLU sont aujourd'hui concernés. Un document d'Objectif dont la réalisation est en cours doit établir un cahier des charges de la gestion de ces espaces.

Eau potable

Ressources en eau potable de la commune :

Un Volume d'environ 35 000 M3 d'eau potable est vendu à 130 abonnés sur le secteur de Mizérieux.

La gestion de l'eau potable de la commune est assurée par la SAUR (Saint-Germain-Laval). L'alimentation en eau est assurée par un réservoir situé à Saint-Georges-de-Baroilles qui est lui-même alimenté par les captages de Saint-Just-en-Chevalet au « Gué de La Chaux ».

Le réseau d'eau existant est constitué par une arrivée principale de diamètre 125mm depuis la commune de Nervieux qui dessert le centre bourg et par une canalisation de 100 mm de diamètre qui traverse le lieu-dit « Les Varennes ». Un réseau secondaire de canalisations plus petites (sections comprises entre 32 et 75mm) dessert les différentes zones habitées de la commune.

Assainissement

Assainissement collectif

Le bourg est équipé d'un réseau d'assainissement de type séparatif.

Celui-ci collecte les effluents du bourg et de tous les secteurs agglomérés importants de la commune. La construction de ce réseau date de 1987.

L'épuration des effluents est réalisée par une lagune située au lieu-dit « Les Treyves ».

Schéma d'assainissement

Suite aux directives de la Loi sur l'eau du 03 janvier 1992, un schéma d'assainissement concernant les eaux usées d'origine domestique a été réalisé et soumis à enquête publique.

Un zonage d'assainissement a été approuvé. La révision de la carte communale ne remet pas en cause ce zonage.

Réseaux secs

Electricité : Les réseaux de distribution en électricité haute tension A, basse tension et branchement devront être réalisés en souterrain.

Tout cas d'impossibilité technique de mise en souterrain pour la HTA et la BT sera validé au préalable par l'autorité concédante.

Télécommunications:

(téléphone, réseau câblé.

L'ensemble des nouveaux réseaux et branchements sera réalisé en souterrain, sauf en cas d'impossibilité technique.

Eclairage public :

L'ensemble des nouveaux réseaux sera réalisé en souterrain en câble passé sous gaine.

Le matériel d'éclairage sera soumis à l'approbation de la Commune.

Implantation par rapport aux voies et emprises publiques

Toutefois, l'implantation d'ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics est autorisée entre l'alignement et le recul imposé.

Aspect extérieur

Les toitures et les façades ont la possibilité d'intégrer :

- des panneaux solaires
- des panneaux ou tuiles photovoltaïques

Ces panneaux ou tuiles, sauf contrainte technique justifiée, doivent être intégrés à la façade ou à la toiture.

4-LES RISQUES ET SERVITUDES

4-1-Risques naturels prévisibles d'inondations

Des risques naturels d'inondation ont été identifiés sur la commune en raison de sa situation sur la rive droite de la Loire. Certains secteurs urbanisés situés à l'est du bourg sont concernés en partie par ce risque.

Un dossier communal Synthétique a été réalisé par la cellule d'Analyse des Risques et d'information Préventive.

Un plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PSS) a été élaboré, puis approuvé, suite à enquête publique (décret n°76-222 du 4 Mars 1976).

Ce Plan des Surfaces Submersibles vaut Plan de Prévention des Risques Inondations.

Une étude hydraulique est en cours entre Feurs et le barrage de Villerest afin de réaliser dans le futur un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondations (PPRNPI).

Du fait de ces risques toutes les parcelles situées en dessous de la côte des plus hautes eaux (328.50 m NGF) sont inconstructibles. Afin de déterminer avec exactitude les limites de la zone constructibles par rapport à ce risque un relevé de géomètre a été établi sur La partie Est du bourg.

Risque Barrage

Le barrage de Villerest qui a pour principale fonction d'écrêter les crues de la Loire en aval de Commelle-Vernay crée un remous sur le fleuve qui peut être ressenti jusqu'au pont de Feurs en cas de grande crue.

4-2-Les contraintes liées aux infrastructures sonores.

Le territoire de la commune de Mizérieux est concerné par le classement sonore des infrastructures de transport terrestres au titre de l'Autoroute A 72.

4-2-Les servitudes d'urbanisme.

Le territoire de la commune de Mizérieux est affecté des servitudes d'utilité publiques suivantes :

EL2-PPR Défense contre les inondations valant plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation.

Liés à la proximité immédiate de la rivière Loire et au barrage de Villerest.

Servitudes en zones submersibles spéciales à la Loire et à ses affluents.

I2 Energie hydraulique

Servitude en faveur des concessionnaires d'ouvrages déclarés d'utilité publique.

Usine de Villerest.

EL3-

Cours d'eau domaniaux, lacs et plans d'eau domaniaux ; servitude de halage et marchepied servitude à l'usage des pêcheur.

Travaux de défense contre les inondations

Travaux et ouvrages de défense contre les eaux déclarées d'utilité publiques.

I3 Servitude relatives à l'établissement de canalisations de distribution et de transport de gaz.

Antenne d'Epercieux-Saint-Paul.

B-LE PROJET DE REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Les objectifs

Rappel : La réalisation de la carte communale a permis l'émergence d'un projet d'aménagement du territoire communal dont les dispositions sont le résultat de deux contraintes principales : L'est du territoire est soumis aux risques d'inondation de la Loire.

La route départementale a découpé le territoire en deux parties indépendantes.

La présence de plusieurs exploitations agricoles situées à l'entrée du bourg et au sud a repoussé les extensions des zones habitables à l'ouest de l'autre côté de la voie routière, isolant ainsi le centre-bourg et le coupant des deux nouveaux quartiers d'habitation.

Cinq objectifs principaux ont guidé les choix de la commune pour la carte communale :

1-Ne pas aggraver la situation d'isolement du centre bourg,

2-Conforter l'urbanisation en continuité avec les zones déjà urbanisées ;

3-Freiner le phénomène de mitage dans le secteur sud-est.

4-Conservier au territoire son aspect rural

5-Permettre la réalisation d'un équipement public intercommunal (salle des fêtes)..

Ces objectifs sont maintenus dans le cadre de la révision mis à part la réalisation de la salle des fêtes qui sera exclusivement communale.

Les nouvelles dispositions réglementaires.

Le bourg

La commune a souhaité favoriser l'implantation d'un bâti résidentiel à proximité immédiate du quartier du bourg où se trouvent concentrés actuellement les services de la mairie et un restaurant. Ce choix qui permettra de renforcer le rôle attractif de ce site et de freiner l'éparpillement des zones constructibles n'est pas remis en question.

Cependant la commune avait prévu la réalisation d'une **salle des fêtes** partagée avec la commune de Nervieux sur la limite nord ; *Les Prairies ouest*, terrain cadastré N°13 a pour une partie de 1,20 hectare.

Ce projet n'ayant pu aboutir la commune a opté pour un équipement plus modeste et indépendant à partir de la réhabilitation des anciens bâtiments agricoles libérés par le décès de ses propriétaires.

Ce choix permettra de disposer d'un équipement plus proche du centre bourg et sera l'occasion de réhabiliter des bâtiments présentant un intérêt architectural.

Pour cette raison la spécificité d'un secteur CL constructible n'a plus de raison d'être.

Les zones constructibles seront donc réduites à une seule appellation **C** et l'ensemble des bâtiments château et constructions à usage anciennement agricoles seront contenus dans cette zone constructible.

Les autres secteurs demeurent en zone non constructible. Dans cette zone « les constructions ne sont pas admises à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles ».



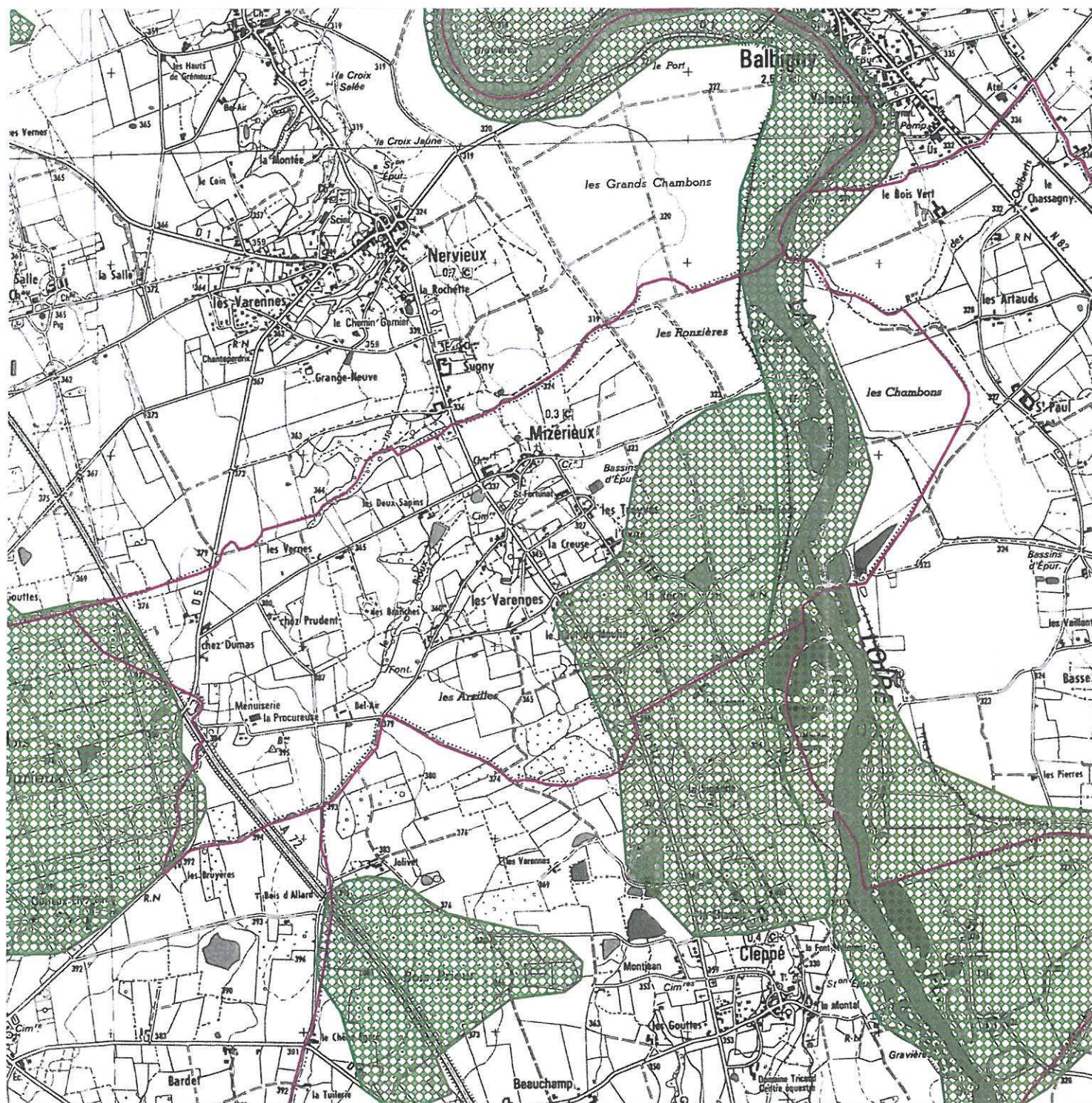
LIMITES COMMUNALES



Zones Importantes pour la
Conservation des Oiseaux (ZICO)

cartographie : DIREN Rhône-Alpes
octobre 2003

source des données : DIREN/MNHN
fonds cartographique : SCAN 25 edr IGN (C)



LIMITES COMMUNALES

Zones Naturelles d'intérêt écologique
faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1

cartographie : DIREN Rhône-Alpes
octobre 2003

source des données : DIREN/MNHN
fonds cartographique : SCAN 25 edr IGN (C)



DIRECTION REGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT
RHÔNE - ALPES

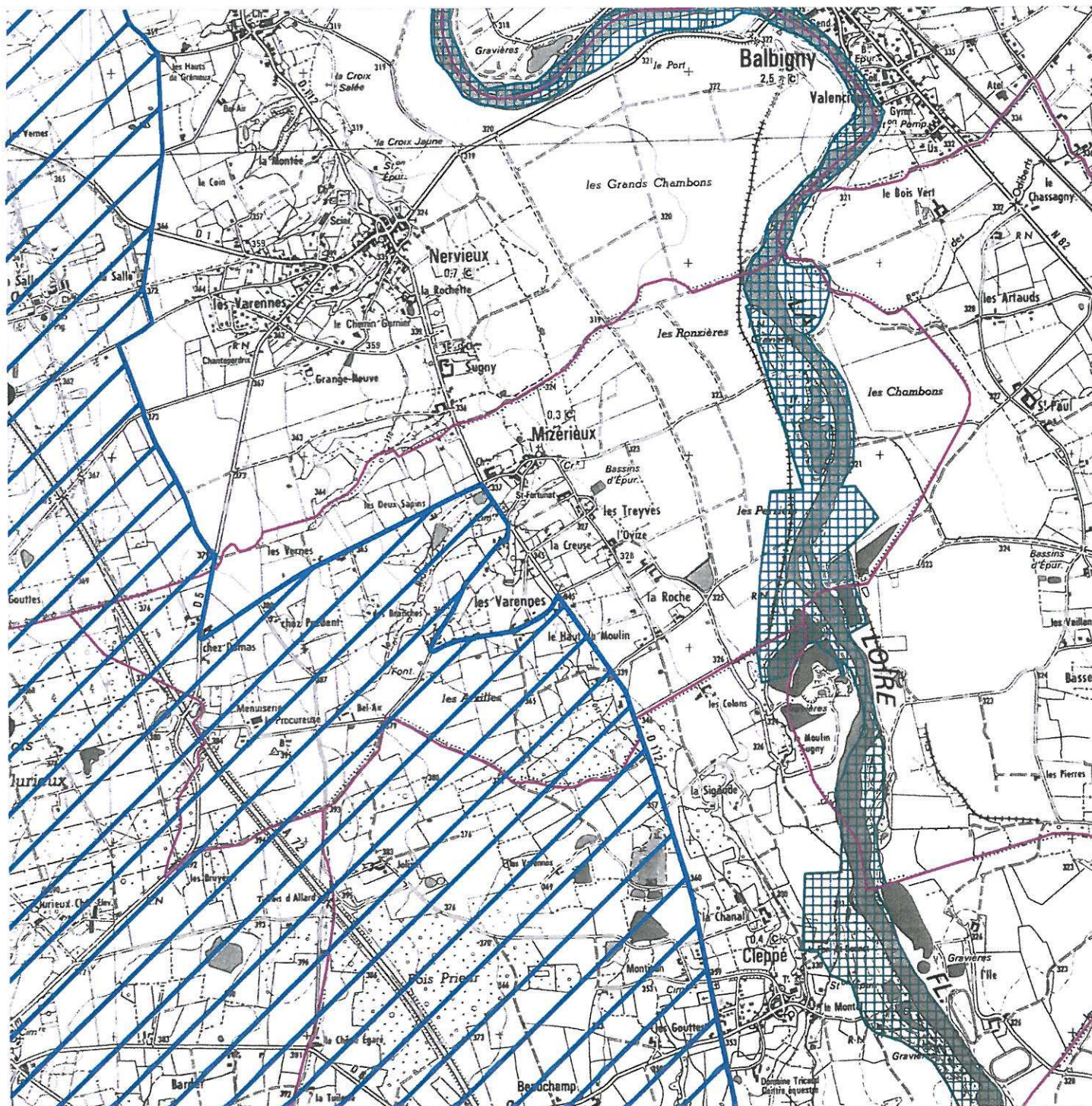


 LIMITES COMMUNALES

 Zones Naturelles d'intérêt écologique
faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2

cartographie : DIREN Rhône-Alpes
octobre 2003

source des données : DIREN/MNHN
fonds cartographique : SCAN 25 edr IGN (C)



LIMITES COMMUNALES

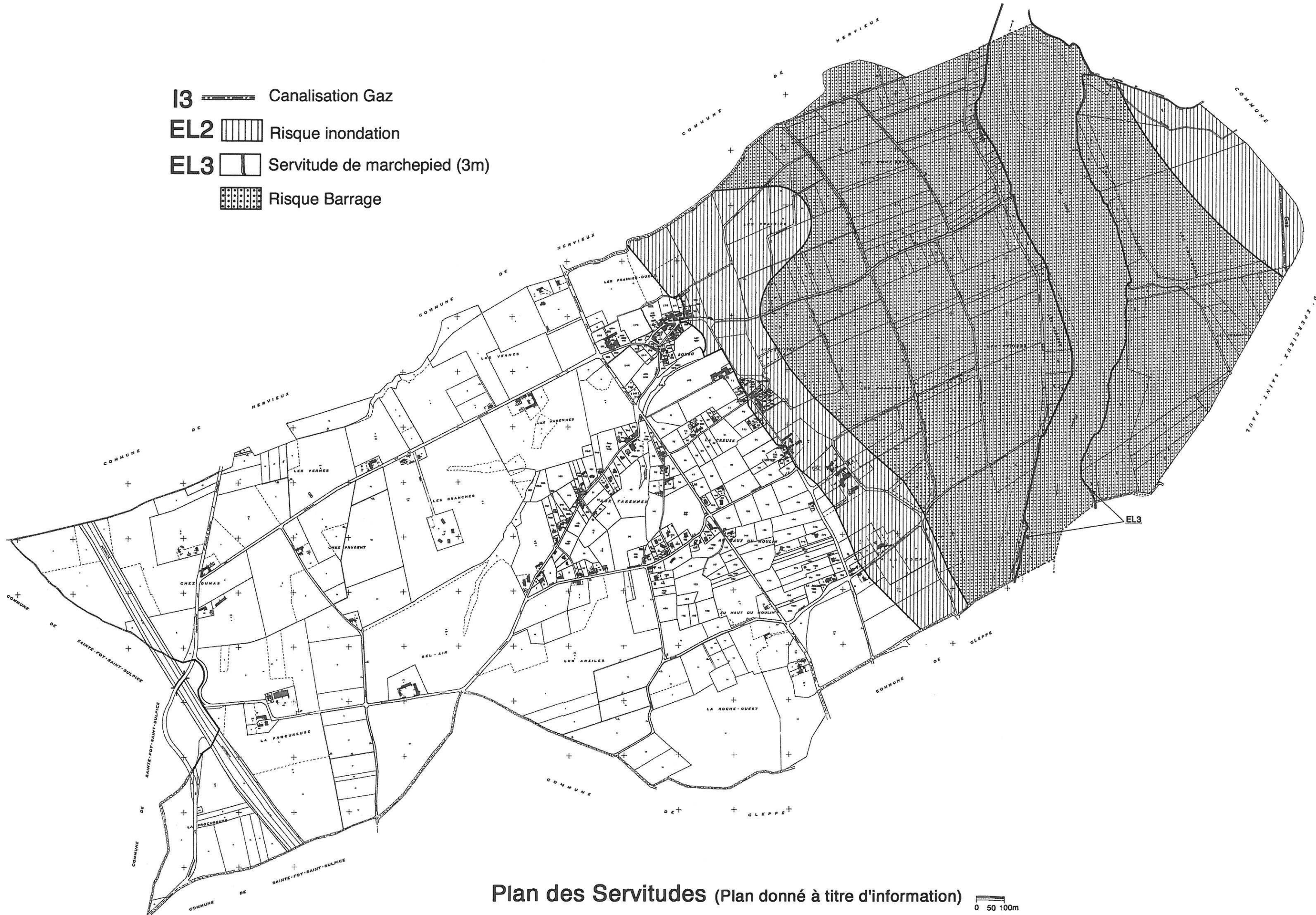
Natura 2000
SIC FR 8201765

ZPS FR 8212024

cartographie : DIREN Rhône-Alpes
octobre 2003

source des données : DIREN/MNHN
fonds cartographique : SCAN 25 edr IGN (C)

- I3**  Canalisation Gaz
- EL2**  Risque inondation
- EL3**  Servitude de marchepied (3m)
-  Risque Barrage



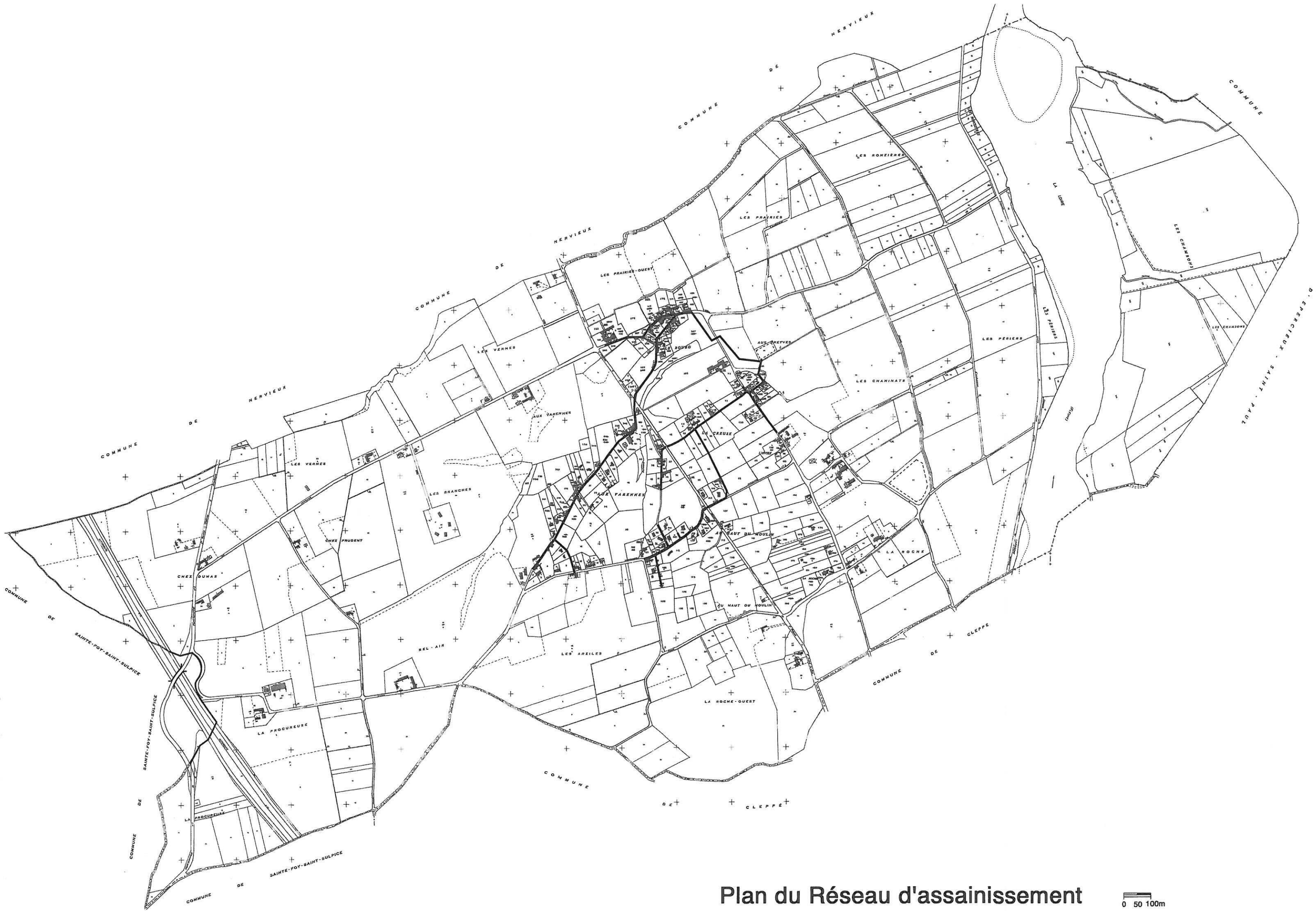
Plan des Servitudes (Plan donné à titre d'information)

0 50 100m



Plan du Réseau d'Eau Potable





Plan du Réseau d'assainissement

0 50 100m